

Le SNPDEN et la réforme des collèges

Lors de la présentation par J. Lang, le 5 avril des mesures envisagées pour les collèges, le SNPDEN a réagi favorablement. En effet, chacune des 5 conditions que nous avons cernées comme nécessaires y trouvait un écho (lire Direction n° 88 p. 20). *“Tout en maintenant le principe d'un collège accueillant tous les jeunes d'une tranche d'âge, les propositions du ministre préconisent des mesures qui, quoique partielles, engagent potentiellement dans la bonne voie : diversification des formes d'accueil des collégiens, évaluation plus structurante, globalisation des moyens, autonomie des établissements affirmée et développée. Maintenir l'unicité d'un collège qui accueille tous les collégiens mais selon des modalités diversifiées prenant en compte la diversité des formes d'intelligence et de compétences, n'excluant personne : tel est le défi que notre pays doit relever.”*

Nous ne retirons rien à cette analyse mais force est de constater qu'actuellement, il y a un décalage entre les annonces et la mise en œuvre des dites mesures. La grille de 6^e, telle que nous l'avons mise en place à la rentrée 2001 et pour laquelle nous avons voté favorablement lors du CSE du 20 septembre est remise en cause. La nouvelle proposition marque un recul sur l'autonomie de l'établissement pour mettre en œuvre une réelle politique éducative et replacer l'élève au centre du système éducatif. Dans son discours Jack Lang disait : *« comment aider les élèves à ne pas vivre leur scolarité au collège comme un parcours obligé ? »*. Le retour à une grille horaire élève, certes revendiqué par certains personnels revient à nier la différenciation pédagogique.

Pour le cycle central, nous continuons à défendre la mise en place des itinéraires de découvertes d'autant que de nombreux établissements travaillent déjà sur les parcours diversifiés et les travaux croisés. Nous remettons en cause la présentation de la grille horaire avec des fourchettes dans toutes les disciplines, ce qui entraîne un manque de lisibilité, et qui peut être un élément déstabilisant dans l'établissement.

Il convient d'être très vigilants pour la mise en place de ces itinéraires sur deux points :

- La responsabilité pendant ces activités.
Nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas en lycée, les élèves sont mineurs, de nombreux établissements sont contraints par les transports scolaires.
- le financement.
La mise en œuvre des itinéraires peut avoir un coût, (sorties, transports, visites...). La diversité a toujours un coût (nous retrouvons ici le problème de la gratuité que nous avons déjà abordé)

Le SNPDEN a demandé le report de la journée banalisée car aux dates prévues, ni le cahier d'exigences – promis pour la rentrée 2001- ni les grilles horaires du cycle central ne sont parus. Le SNPDEN ne rejette pas tout mais ne pas se donner les conditions d'un dialogue serein et constructif c'est risquer tout simplement le rejet de la mise en place des itinéraires de découverte. Les personnels de direction se trouveraient alors dans des situations intenable.

Élections locales : une certaine diversité

Bernard LEFEVRE

Lors du dernier CSN, un questionnaire avait été proposé aux secrétaires départementaux sur l'organisation des élections syndicales locales.

Bernard LEFEVRE analyse les réponses

Pour la commission vie syndicale, cette enquête n'avait pas pour objet de pointer les bons démocrates et les autres. Comme j'ai pu le dire et le répéter, dans les académies les choses se déroulent bien et les collègues en charge de ces questions font pour le mieux, compte tenu de leurs charges et des complications de nos statuts qui, en la circonstance, n'ont rien à envier à certains de nos textes réglementaires.

Pour cette enquête trois questions ont été posées. Au total 46 réponses, nous pouvions en attendre 130, soit 35,4 % c'est à la fois peu, la démocratie mériterait mieux que cela, et pourtant comparé aux résultats de certaines enquêtes obligatoires de notre ministère, ce score reste tout à fait honorable.

À la question : avez-vous été en mesure de respecter la procédure du scrutin uninominal à un tour, après appel à candidature par correspondance et possibilité de vote par correspondance et dépouillement lors de l'assemblée générale ?

Il y a eu 31 oui et 15 non.

La seconde question permettait d'explicitier et de nuancer cette réponse binaire : *quelles ont été les difficultés éventuelles rencontrées pour ce scrutin ?*

pour les réponses « oui » nous notons que :

- 6 ne signalent aucune difficulté
- 2 estiment avoir eu la chance d'obtenir les « bons » élus à la bonne place (le hasard a bien fait les choses)
- 38 affichent clairement de réelles difficultés. Les difficultés recensées sont les suivantes :

- pas assez de candidatures (13 réponses) ; certains ont alors procédé lors de l'AG à un appel à candidature complémentaire. Évidemment cet appel n'est pas conforme aux textes.

- La représentation des un(e)s et des autres non conformes aux textes (5 réponses)

- Difficultés liées aux différents calendriers à respecter (3 réponses)

- Refus de voter par correspondance ou vote par correspondance non organisé ou non prévu dans le règlement intérieur local (4 réponses)

- Textes trop compliqués à mettre en œuvre (4 réponses)

- Diverses et multiples (9 réponses)

Il est clair que la mise en œuvre de nos statuts pose problème, les réponses le montrent. Pour pallier les difficultés constatées la question 3 sollicitait des suggestions qui pourraient permettre de faire mieux :

- Les réponses sont extrêmement variées, en voici l'essentiel
- Éviter le vote par correspondance
- Prendre en compte les candidatures en AG
- Laisser aux instances locales la liberté de s'organiser
- Redonner vie à la réflexion syndicale départementale
- Organiser un scrutin de liste
- Ne pas sur valoriser le mode électoral, le plus facile étant le meilleur
- Valider les pratiques dès lors qu'elles respectent les principes fondamentaux de la démocratie.

En conclusion il est clair que les pratiques ne sont pas toujours conformes aux textes et que par ailleurs cela ne met pas en péril la démocratie du SNPDEN. Aussi, il me paraît souhaitable qu'enfin soit pris en compte le fait que les pratiques devancent souvent le droit et que, pour anticiper d'éventuelles difficultés, nous fassions ce qui est écrit et non pas l'inverse. Sinon à quoi sert la CNC ? question provocatrice j'en conviens, mais question nécessaire !